

En 1896, la polyclinique a soigné 92 femmes et 82 enfants, ayant nécessité 1285 visites.

En 1897, 83 femmes ont été accouchées avec les soins de la polyclinique. Elles ont reçu 1410 visites.

Hôpital ophtalmique à Lausanne.

Au XVI^e siècle, Lausanne jouissait d'une grande réputation au point de vue de la guérison des maladies des yeux. *Franco*, le génial chirurgien, y attirait un grand nombre de malades. Au XVII^e siècle, *Fabrice de Hilden* eut de beaux succès en ophtalmologie. Au XVIII^e siècle, Lausanne ne possédait probablement pas d'oculiste célèbre, car LL. EE. adressèrent à toutes les communautés du bailliage l'invitation d'envoyer à Berne leurs pauvres atteints de cataracte („Archives cantonales vaudoises“, tome X, p. 175—176, 1788, 31 mai). Le Conseil de santé offrait le traitement et le logement gratis à Berne; la nourriture convenable devait être fournie à un bas prix, tellement que la cure entière, compris les frais de voyage, il n'en coûtait qu'environ 8 couronnes, soit 20 francs.

Ce n'est qu'en 1840 que Lausanne reprit son ancienne célébrité. Le D^r Recordon aidé par M^{me} Recordon installa une clinique ophtalmique gratuite dans leur appartement. Ce fut l'origine de l'Asile des aveugles. Cet important établissement, dû à la générosité de M. Haldimand, destiné à recevoir à la fois des malades curables dans un but thérapeutique et des jeunes aveugles dans le but de leur fournir une éducation spéciale et du travail, fut ouvert en juillet 1844. Il comprenait 16 lits pour malades et 16 lits pour aveugles.

De 1844 à 1874, le nombre annuel des malades traités a varié de 200 à 300. Le nombre des consultations dépassait 6000 en 1869.

En 1873, on construisit un spacieux et beau bâtiment pour les malades susceptibles de guérison. Il renferme 45 lits.

De 1874 à 1893, le nombre annuel moyen des malades a été de 522 (année maximum 590, année minimum 465).

La polyclinique (consultation) traite en moyenne 2300 malades par an.

Le prix de pension pour les indigents est de 1 fr. pour les adultes et de 50 centimes pour les enfants. Les non-indigents paient 1 fr. 50 par jour. Les dépenses de l'Asile des aveugles, de fr. 80,000 environ, sont couvertes par les rentes de l'établissement, par des dons et par de nombreux legs.

Depuis la création de l'Université, la clinique ophtalmique de la Faculté de médecine est installée dans l'hôpital de l'Asile des aveugles.

Médecins de l'Asile: D^r Recordon, 1844—1882; D^r Marc Dufour, 1869 (en exercice).

Médecins assistants: D^r Louis Verrey, 1885 à 1892; D^r Auguste Dufour, 1892 (en exercice).

Causes de la cécité d'après la statistique de l'Asile des aveugles à Lausanne.

Dans un fort intéressant mémoire contenu dans la brochure du jubilé centenaire de l'Asile des aveugles (Lausanne, Corbaz 1894), le D^r Marc Dufour, professeur d'ophtalmologie de l'Université, a étudié les causes de la cécité des aveugles de l'asile de Lausanne, comparativement aux statistiques des asiles de la Suisse et de ceux des grands pays pour une période de 50 ans.

Nous relevons le tableau suivant qui indique le rôle des différentes maladies et leurs variations suivant des périodes décennales.

Cécité							
	Par affections congénitales et difformités	Par ophtalmie des nouveau-nés	Par affections serophineuses	Par varioles et lièvres éruptives	Par affections cérébrales et amaurose	Par cataractes	Par accidents
	%	%	%	%	%	%	%
1844-1854	24	41	21	6	3	—	3
1854-1864	15	33	27	—	9	2	12
1864-1874	13	36	22	2	9	8	9
1874-1884	24	19	22	5	27	5	—
1884-1894	25	7	28	3	21	3	10

La diminution du nombre des aveugles par suite d'ophtalmies des nouveau-nés doit être attribuée à la connaissance plus exacte de l'origine de cette maladie, aux méthodes plus rationnelles de traitement, à l'intervention médicale plus rapide par le fait de l'instruction des sages-femmes, qui doivent faire soigner immédiatement les enfants malades par un médecin. On peut espérer que la diffusion de saines notions d'hygiène fera disparaître les cas de cécité causés par la blennorrhagie ou par d'autres maladies infectieuses telles que la rougeole, la variole et la tuberculose. (Voir au chapitre des maladies vénériennes les chiffres concernant la fréquence des ophtalmies purulentes.)

Hospice orthopédique à Lausanne.

M. Henri Martin, orthopédiste, commença à l'Hospice de l'enfance en 1872 le traitement d'enfants estropiés. Le nombre en devint rapidement si considérable qu'il fonda en 1876 avec l'aide de quelques amis un établissement spécial, l'Hospice orthopédique.

Cette institution reçoit les enfants en dessous de douze ans atteints d'une difformité réclamant un traitement orthopédique.

De 1876 à 1880, l'hospice eut 4 lits et reçut en moyenne 30 enfants par an. De 1880 à 1884, l'hospice eut 10 lits et reçut en moyenne 60 enfants. De 1884 à 1898, l'hospice eut 36 lits et reçut en moyenne 70 à 90 enfants.

Le prix de revient d'une journée de malade a été de fr. 1.40 ces dernières années.

M. Martin publie chaque année un rapport médical avec les photographies des malades, avant et après le traitement. Sa pratique est un bel exemple de la valeur de la méthode de Venel dont il est le descendant (voir biographie Venel).

M. le professeur Roux écrit dans son rapport de 1893 (voir „Santé publique“, p. 174) : „Nous avons renoncé complètement aux tarsectomies pour pieds bots en grande partie sous l'influence des idées de M. Henri Martin de l'Institut orthopédique, dont nous admirons autant la patience que les beaux succès.“

(„Du traitement des pieds bots“, notice par Henri Martin, brochure de 56 pages, avec planches, Lausanne 1887.)

Hospice de l'enfance à Lausanne.

Médecins :

1861—1867, Dr Ph. de la Harpe et Dr A. Burnier;
1868—1888, Dr Joël;
1888, Dr V. Mercanton, ancien chirurgien de l'hôpital cantonal.

Fondé en 1861 par l'initiative privée et installé dans un emplacement peu favorable, l'*Hospice de l'enfance* de Lausanne fit construire un bâtiment spécial et y plaça ses malades en mai 1865.

L'établissement est destiné essentiellement aux enfants indigents ou peu fortunés atteints d'affections générales non contagieuses.

Depuis 1870, le nombre des lits est de 30.

En 1863 l'hospice a traité 60 malades, en 1876 162, de 1890—1896 en moyenne 215 (maximum 233).

Dans les 20 dernières années, la journée de malade est revenue à l'hospice à fr. 1.50 (minimum 1874, 1 fr.; maximum 1887, fr. 2.03). Le prix de pension est de 50 cts. au minimum.

Depuis 1882, l'hospice de l'enfance est dirigé par Sœur Dora Ramsperger, dont le dévouement et la bonté contribuent à rendre cette institution très populaire.

Hospice de St-Loup près La Sarraz.

La „petite infirmerie“, fondée en 1842 à Echallens pour l'instruction de diaconesses par le pasteur Germond, fut transférée après dix ans d'exercice dans les

bains de St-Loup. Elle était soutenue par la bienveillance privée, fait nouveau à cette époque, et recevait une cinquantaine de malades par année. Les docteurs Vulliamy et Mellet en furent les médecins.

L'hôpital de St-Loup a soigné :

En	1852	228	malades avec	9,950	journées
„	1862	261	„	8,679	„
„	1872	278	„	10,897	„
„	1881	224	„	13,313	„
„	1892	398	„	20,151	„
„	1896	431	„	20,803	„
„	1897	403	„	22,930	„

Médecins de l'hospice à St-Loup :

1852 à 1865, Dr Combe;
1865 à 1875, Dr Dupont;
1875 (encore en exercice), Dr Murisier.

Le fondateur, *Louis Germond*, est mort en 1868; son fils *Henri Germond* continua son œuvre. À la mort de ce dernier en 1881, la direction fut confiée à M. *Rau*.

L'institution de St-Loup a 4 établissements différents :

- 1° *L'hôpital pour malades guérissables* qui, depuis septembre 1897, est dans un vaste bâtiment, véritable hôpital modèle (34 lits).
- 2° *L'asile pour enfants* chétifs, scrofuleux, rachitiques, atteints d'affections chroniques (25 enfants au minimum).
- 3° *L'asile pour incurables* (Moyenne 34 lits de femmes).
Ces deux asiles seront prochainement réunis dans une construction spéciale très confortable.
- 4° Un *asile d'été* (fondé en 1865), ouvert du 1^{er} avril au 1^{er} octobre, qui peut abriter 35 enfants.

Les malades pauvres sont reçus gratuitement à l'hospice. Les élèves diaconesses s'y forment aux soins des malades. L'institution est soutenue par des dons volontaires¹⁾.

Etablissements pour le traitement des maladies épidémiques.

La loi fédérale du 2 juillet 1886, concernant les mesures à prendre contre les épidémies offrant un danger général, ordonne aux cantons de tenir disponibles, à l'approche d'une épidémie, des locaux d'isolement. Dans le canton de Vaud, c'est aux communes que ce devoir incombe (loi sanitaire cantonale du 13 mars 1886).

¹⁾ Voir „Assistance publique“ dans la „Statistique du canton de Vaud“, 1^{re} livraison 1898.